



LIVRET D'ACCUEIL

NOM DE L'ENFANT:



- RPE@SVDB.FR
- 04 92 00 50 53
- WWW.SIVOMVALDEBANQUIERE.FR

 DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES





Madame, Monsieur,

☐ Collation

Ce document d'accueil est l'occasion d'établir un dialogue entre vous et l'assistant maternel autour de l'enfant.

La connaissance respective des habitudes et des besoins de l'enfant au domicile permettra d'assurer la continuité de la prise en charge éducative et affective de celui-ci.

Il fixe par écrit les modalités de l'accueil chez l'assistant maternel, en tenant compte de vos attentes et des contraintes liées au mode d'accueil lui-même.

Il est rédigé **conjointement** par le professionnel et la famille.

L'ARRIVÉE

L'enfant est sous la responsabilité de l'assistant maternel dès son arrivée à son domicile et ceci même en présence des parents.

ALIMENTATION

L'enfant présente-t-il une /des allergie (s) alimentaire(s) ? OUI NON Si oui, lesquelles ?						
Si oui, lesquelles ?						
L'enfant a-t-il un PAI ? 🔲 OUI 🔲 NON						
Si oui, merci de fournir une copie du protocole						
Les repas pris chez l'assistant maternel seront :						
☐ Petit déjeuner ☐ Goûter						

□ Dîner

L'ÉVEIL

Préciser	les	temps	de	jeux	quotidiens	proposés	à	l'enfant	:	promenades,	sorties
culturelle	es, a	teliers _l	prop	osés,	espaces de	jeux et jo	uet	ts à dispo	sit	ion.	

Les indemnités d'entretien co puériculture et sanitaires (m qui sont fournies par les p	asques à usage unique) a parents.	à l'exception des couches
	LES SOINS	
• FOURNITURES POUR LA TOIL	ETTE	
PRODUITS FOURNIS PAR	ASSISTANT MATERNEL	PARENTS
• LE LINGE		
L'entretien du linge person	nnel de l'enfant sera effectu	é par :
☐ les parents☐ l'assistant maternel		
PRODUITS FOURNIS PAR	ASSISTANT MATERNEL	PARENTS

LE DÉPART

Préciser les conditions dans lesquelles s'effectueront les dépa Ex : avant ou après le repas/goûter, le lieu (au jardin, chez l'a	
Il est demandé aux parents de ne pas excéder 1/4 h au delà des heures prévues au contrat pour effectuer le temps d'échange* sur la journée passée.	
* Les temps de transmissions font parties du temps de travail de l'assistant maternel. LES SOUHAITS ÉDUCATIFS DES P.	ARFNTS
Accompagnement au quotidien de l'enfant : • Respect de son rythme : position assise, marche, propreté	AILLITO
 Respect de son rytime : position assise, marche, proprété Respect de son développement psychomoteur Limites posées à l'enfant Accompagnement des émotions de l'enfant : réassurance, p Présence des écrans (téléphones, télévision, tablette) 	oortage, place du doudou





PARTICULARITÉS RELATIVES À L'ASSISTANT MATERNEL

accessibles aux parents dans lesquelles l'enfant va évoluer) :	neces au logement
AUTORISATION DE CONFIER L'ENFANT	TA UN TIERS
(Dans le cas d'une urgence absolue de l'assista	nt maternel)
L'ENFANT NE SERA JAMAIS LAISSÉ S	SEUL
En cas de force majeure concernant l'assistant maternel <u>et unic</u> dans ce cas précis,	<u>quement</u>
il devra avertir les parents de l'enfant	•••••
Qui pourra être confié à M ou Mme(personne majeure uniquement)	
	 ıre de l'assistant maternel
détenant l'autorité parentale	

AUTORISATION DE SORTIES

Les assistants maternels sont tenus d'informer les familles, des sorties qu'ils proposent et des animations auxquelles ils participent durant l'accueil de l'enfant. Nous, soussignés Madame, Monsieur..... Domiciliés..... Autorisons M/Mme Assistant(e) maternel(le) à accompagner notre enfant Sur les lieux suivants : le Relais Petite Enfance du SIVoM (Les temps collectifs) la ludothèque/médiathèque/bibliothèque le jardin/parc association/groupement d'assistants maternels П autres Pour un projet ponctuel (spectacle, zoo, plage...) prévoir une autorisation spécifique. L'assistant maternel s'engage à vérifier les conditions de sécurité sur tous les lieux où il accompagne l'enfant dans le cadre des sorties. Fait à le..... Signature de la ou des personnes Signature de l'assistant maternel détenant l'autorité parentale

PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT

Liste des personnes autres que les signataires du contrat, susceptibles de venir chercher l'enfant au domicile de l'assistant maternel :

Personnes autorisées de façon permanente à venir chercher l'enfant :

NOM	PRENOM	TELEPHONE	LIEN DE PARENTÉ

Ces personnes devront impérativement se munir **d'une pièce d'identité** lors de la 1ère visite et figurer dans la liste ci-dessus.

Les mineurs ne sont pas autorisés à venir chercher l'enfant concerné par le contrat d'accueil.

Toute modification concernant cette autorisation permanente devra être faite par écrit. Dans le cadre d'une autorisation ponctuelle, celle-ci devra être rédigée, datée et signée des parents. Elle doit être remise en main propre par la tierce personne autorisée qui se présentera avec une pièce d'identité. L'assistant maternel devra en avoir été informé au préalable.

Signature de la ou des personnes détenant l'autorité parentale

Signature de l'assistant maternel

AUTORISATION DE TRANSPORT

Nous, soussignés Madame,	Monsieur	
Domiciliés		
INDIVIDUEL	oui oui	non non
Autorisons M/Mme		
Assistant(e) maternel(le) à t	ransporter notre enfan	t
« transporté en siège de sécur	rité en conformité avec l l'utilisation d'un systèm	révues par la législation en vigueur : l'arrêté du 27 décembre 1991 relatif à ue de sécurité de retenue pour l'enfant de uu poids de l'enfant ».
		e garantissant l'utilisation professionnelle ts accueillis à titre professionnel.
Nom de la compagnie :		
N° de contrat d'assurance : .		
Les parents doivent vérifier (sur présentation du permis	-	l est titulaire du permis de conduire
COLLECTIF	oui oui	non
Signature de la ou des perso détenant l'autorité parentale		Signature de l'assistant maternel

Fait le

PRESENCE D'ANIMAUX

Nous, soussignés Madame, Monsieurdéclarons avoir été informés de la présence de (des) l'animal (aux) suivants :				
durant l'accueil de notre enfant.				
L'assistant maternel devra présenter aux parents un document précisant la race de l'animal et ses états de vaccinations et s'engage à tenir informés les parents sur toute modification concernant l'animal.				
Une police d'assurance devra être souscrite.				
L'assistant maternel doit évaluer les risques encourus par l'enfant et les mesures à prendre pour organiser une cohabitation sans danger ou isoler l'animal dans un lieu à distance durant l'accueil.				
Fait à				
le				
Signature de la ou des personnes Signature de l'assistant maternel détenant l'autorité parentale				

AUTORISATION DE PHOTOGRAPHIE / DROIT A L'IMAGE

Nous,	soussignés Madame, Monsieur	
Domi	ciliés	
	Autorisons N'aut	orisons pas
	M/Mme ant(e) maternel(le)	
à phot	ographier ou filmer notre enfan	ıt
<u>ET</u>		
	Autorisons	N'autorisons pas
	unication (magazines, site inter	tiliser ces images pour l'illustration de ces supports de net, plaquettes d'infos, correspondance avec Nice
	reproduction et/ou diffusion of t soumises à autorisation paren	de l'image ou de la vidéo en dehors de cet usage, ntale écrite préalable.
Fait à		
le		
_	ure de la ou des personnes ant l'autorité parentale	Signature de l'assistant maternel

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectifications, de limitation du traitement ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité de vos données. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au : Relais Assistant Maternel du SIVoM Val De Banquière; Par courrier : 2 rue du ghet 06730 Saint André de la Roche, par téléphone au 0492005053 ou par mail : ram@svdb.fr, Vous bénéficiez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Rencontres, plaisir d'être ensemble, pause parentale ...



LAEP "À l'Unisson"

Le Mardi - 16h-18h30 Pôle Petite Enfance 71 Chemin Saint Sébastian - 06690 Tourrette-Levens

Tel: 04 92 14 84 10

LAEP "Poussières d'Étoiles"

Le mercredi - de 9h à 11h Médiathèque des 4 chemins Bd Suarez - 06340 La Trinité Tel: 06 27 40 60 76

LAEP "La Bulle Paren'thé"

Le Jeudi - 9h-11h30 Crèche La Grenouillère 33 boulevard du 8 mai 1945 - 06730 Saint-André

Tel: 04 97 00 07 40

LAEP "Les Petits Gressins"

Le samedi (selon planning*) - 10h-12h30 Crèche La Barboteuse 4648 route de la Loubière - 06670 Castagniers

Tel: 04 93 08 35 09

LAEP à Saint-Martin-du-Var

Le Samedi (selon planning*) - 10h-12h30 Crèche L'Oustalet 3 avenue Pasteur - 06670 Saint-Martin-du-Var

Tel: 04 92 08 08 60

* Planning disponible sur bit.ly/3fyEakh





LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS/PARENTS S'ADRESSENT À TOUS LES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS, ACCOMPAGNÉS D'UN DE LEUR PARENT OU D'UN ADULTE RÉFÉRENT

